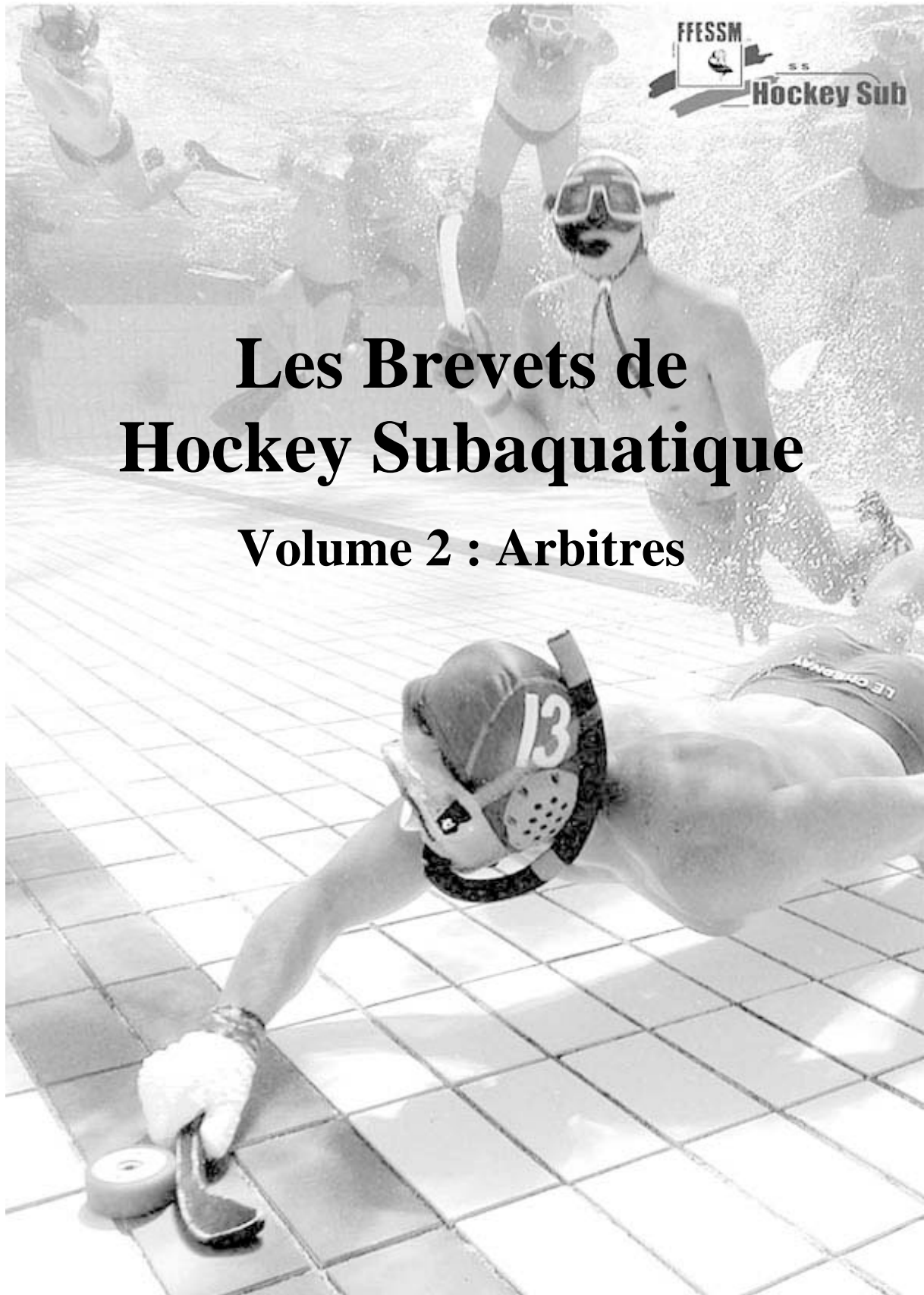


F.F.E.S.S.M.

FEDERATION FRANCAISE D'ETUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS



BREVETS FEDERAUX

GENERALITES

Les brevets fédéraux ne peuvent être passés que dans le cadre d'un club affilié à la F.F.E.S.S.M. ou sous la tutelle de la Commission Régionale ou Nationale de Hockey Subaquatique.

- Les candidats devront être licenciés à la F.F.E.S.S.M.

- Les candidats devront avoir atteint la majorité légale à la date de l'examen.

- Les Présidents de jury des brevets fédéraux de hockey subaquatique doivent porter toute leur attention sur l'établissement des bordereaux de délivrance et les feuilles de notes.

Ces documents sont disponibles auprès du Responsable Régional de la Formation des Cadres, ou à défaut auprès du Responsable National de la Formation des Cadres de Hockey Subaquatique. Ils doivent être convenablement remplis et ventilés aussi rapidement que possible. Ces pièces sont indispensables pour que les brevets délivrés soient validés par la F.F.E.S.S.M.

- La C.N.H.S. demande à tous les moniteurs participant aux jurys d'examen des différents brevets fédéraux de respecter l'esprit et la hiérarchie de ces brevets. Chacun d'eux sanctionne un acquis théorique et un niveau technique bien défini.

Il convient de ne pas surenchérir ni dans le choix des questions théoriques, ni dans les conditions d'exécution des épreuves, ni enfin dans la manière de noter. Bon sens et logique doivent toujours être présents à l'esprit de tout "examinateur", et lorsqu'on fait partie d'un jury il faut toujours avoir une conscience précise et raisonnable de ce que l'on est en droit d'exiger d'un candidat en fonction du niveau d'un brevet.

F.F.E.S.S.M.

FEDERATION FRANCAISE D'ETUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS



BREVET D'ARBITRE NIVEAU I (ARBITRE REGIONAL)

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre licencié (licence compétition en règle jour de l'examen) à la F.F.E.S.S.M.
- Etre âgé de 16 ans révolus à la date de l'examen.
- Etre possesseur d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du hockey subaquatique de moins 1 an délivré par un médecin fédéral ou agréé par la F.F.E.S.S.M. ou titulaire du C.E.S. de médecine du sport.

PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

- Une photo d'identité.
- Formulaire d'inscription fédéral dûment complétée
- Présenter une licence compétition en règle le jour de l'examen.
- Un droit d'inscription dont le montant sera revu chaque année par la Commission Régionale de Hockey Subaquatique.

ORGANISATION

Formation :

Elle est faite à l'échelon régional.

Examen :

Il est organisé à l'échelon régional par le Président de la C.R.H.S. qui peut déléguer sa responsabilité à un responsable régional de l'arbitrage.

JURY

Président : Le Président de la C.R.H.S. ou son représentant.

Le responsable régional de l'arbitrage ou un arbitre niveau II licencié à la F.F.E.S.S.M.

NOTA

Le jury doit comprendre au moins un d'arbitre niveau II actif et licencié à la F.F.E.S.S.M. et autant que nécessaire.

EPREUVES

Groupe 1 : épreuve théorique orale (ou écrite) notée sur 20 :

8 à 10 questions tirées au sort

Et portant sur les règles de jeu, la réglementation C.N.H.S. et la structure de la F.F.E.S.S.M.

Groupe 2 : épreuves pratiques :

Candidats équipés en PMT.

2.1 *Parcourir 25 m en apnée, départ dans l'eau.....fait ou non fait*
éliminatoire si non fait

2.2 *400 m chronométrécoeff.1*

Pour les hommes: 4' = 20/20

Pour les femmes: 4' 15" = 20/20

Un point en moins par 15" supplémentaires.

2.3 *Effectuer un sauvetage:fait ou non fait*

Remonter un mannequin posé sur un fond de 2 à 4 m et le déplacer sur une distance de 25 m en moins de 30" (chrono enclenché à l'émergence de la tête du mannequin)

Groupe 3 : épreuve spécifique notée sur 20 :

Effectuer lors d'une compétition, inscrite au calendrier régional, trois arbitrages dont un comme arbitre principal.

NOTA

Lors de l'épreuve spécifique, les candidats seront notés sur la conduite du jeu, la vision des fautes, les signes, le placement, l'autorité et la rigueur générale.

Toute note inférieure à 10/20 est éliminatoire.

Les épreuves théoriques, pratiques et spécifiques peuvent être passées séparément dans le temps et l'espace, mais les candidats disposent d'un délai maximum de dix mois pour acquérir les trois groupes d'épreuves.

Dans tous les cas, l'épreuve spécifique devra être passée après l'acquisition des deux autres.

DELIVRANCE

* Du brevet :

Le brevet d'arbitre niveau I est délivré sous la signature d'un membre du bureau du CNA.

* Mode de délivrance du brevet :

Les C.R.H.S établissent clairement et complètement les feuilles de notes, le bordereau fédéral de la session en deux exemplaires, un exemplaire reste à la région, l'autre est envoyé au responsable de la gestion des arbitres pour archivage et délivrance du diplôme (à la date de réception du bordereau et non du passage d'examen).

* Des duplicata :

Les duplicata du diplôme d'arbitre niveau I sont délivrés par le responsable de la gestion des arbitres.

PREROGATIVES

Arbitrer les compétitions de niveau régional.

NOTA

Un arbitre niveau I pour conserver son titre devra arbitrer au moins 5 matches par an.

BREVET D'ARBITRE NIVEAU II (ARBITRE NATIONAL)

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre licencié (licence compétition en règle jour de l'examen) à la F.F.E.S.S.M.
- Etre âgé de 18 ans révolus à la date de l'examen.
- Etre titulaire du brevet d'arbitre niveau I depuis plus d'un an.

PIECES À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

- Une photo d'identité.
- Formulaire de renseignements fédéral dûment complété.
- Etre licencié (licence compétition en règle jour de l'examen) à la F.F.E.S.S.M.
- Un droit d'inscription dont le montant sera revu chaque année par la Commission nationale de Hockey Subaquatique.

ORGANISATION

Formation :

Elle est faite à l'échelon national.

Examen :

Il est organisé à l'échelon national sous la responsabilité de la Commission Nationale de Hockey Subaquatique, et plus particulièrement par le responsable national de la formation des arbitres.

JURY

Président : Le Président de la C.N.H.S. ou son représentant.

Au minimum deux formateurs de formateurs d'arbitres licenciés à la fédération.

EPREUVES

Groupe 1 : épreuves théoriques sur 20

1.1 *Ecrit*:.....coeff.1

- a/ structure.....coeff.1
- b/ pédagogie.....coeff.3
- c/ règles.....coeff.6

1.2 *Oral*.....coeff.1

- Entretien sur la réglementation et les règles de jeu.....coeff.1

Groupe 2 : épreuves pratiques sur 10

2.1 *Pratique de surface notée sur 10* :

- a/ signes.....coeff.1
- b/ vision du jeu.....coeff.2
- c/ autorité.....coeff.3
- d/ rigueur générale.....coeff.3
- e/ conduite du jeu.....coeff.5

2.2 *Pratique aquatique notée sur 10* :

- a/ placement.....coeff.1
- b/ signes.....coeff.2
- c/ autorité.....coeff.2
- d/ rigueur générale.....coeff.2
- e/ vision du jeu.....coeff.4
- f/ conduite du jeu.....coeff.4

Groupe 3 : Epreuve pratique d'apnée de la CMAS

NOTA

Toute note du groupe 1 et 3 inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Cette note est ramenée à :

- 4/10 pour les épreuves 1.1c, 2.1.e, 2.2.e et 2.2.f,
- 10/20 pour les épreuves 1.1a et 1.2,
- 5/10 pour les épreuves 2.1 et 2.2.

F.F.E.S.S.M.

FEDERATION FRANCAISE D'ETUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS



DELIVRANCE

* Du brevet :

Le brevet d'arbitre national niveau II est délivré sous la signature d'un membre du CNA.

* Mode de délivrance du brevet :

Le Président du jury établit clairement et complètement les feuilles de notes et le bordereau fédéral pour les transmettre au responsable national de la gestion des arbitres qui délivre les diplômes.

* Des duplicata :

Les duplicata du diplôme d'arbitre niveau II sont délivrés par le responsable national de la gestion des arbitres.

PREROGATIVES

- * Arbitrer les compétitions de niveau national.
- * Former des arbitres niveau I et niveau II.
- * Etre membre d'un jury d'examen d'arbitres niveau I.